

À l'ouverture de la séance du 05 juillet 2022, 25 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 20 membres présents et 5 membres représentés).

1. Approbation des Procès-verbaux

1.1 Procès-verbal de la CFVU du 07 juin 2022

Le procès-verbal de la CFVU du 07 juin 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 2 abstentions et 23 voix pour.

2. Enseignement et conventions

2.1 Maquettes – Offre de formation

2.1 a) Faculté Droit, Économie, Gestion

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté Droit, Économie, Gestion :

- Licence Droit Angers/Cholet ;
- Licence Économie Gestion ;
- Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance, parcours Banque/Assurance ;
- Master Gestion des territoires et développement local ;
- Master Économie appliquée.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, 1 membre est arrivé en cours de séance.

2.1 b) Modification de la délibération CFVU 034-2022 relative aux maquettes de la Faculté Droit, Économie et Gestion

Sous réserve de la soutenabilité financière, les modifications apportées à la maquette de la formation suivante, portée par la Faculté Droit, Économie, Gestion :

- Licence Professionnelle Métiers du Notariat ;

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, 1 membre est arrivé en cours de séance.

2.1 c) ESTHUA

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'ESTHUA :

- DEUST Accueil d'excellence en tourisme ;
- Licence Tourisme, parcours Accueil E-Commerce/Anglophone/Hospitalité/Restaurations, Hôtellerie et Art de Recevoir/Tourisme et Loisirs (Île Maurice)/Tourisme et Nautisme/Tourisme ;
- Licence Arts, parcours Culture et patrimoines, Saumur ;
- Licence 3 Arts, parcours Patrimoine et culture littorales ;
- Licence Professionnelle Management des entreprises équestres ;
- Licence Professionnelle Métiers du tourisme ;
- Licence Professionnelle Commercialisation des produits équins ;
- Licence professionnelle Management des services aériens ;
- Master Tourisme, parcours Espaces et Sociétés Littorales/Espaces insulaires et ultramarins (Île Maurice)/Innovation et création d'entreprises touristiques/Management des organisations touristiques et digital/Monde Latino-Américain/Mondes Chinois et Asiatiques/Mondes Russe et Europe centrale et orientale/Projet et développement touristique des destinations/Tourisme sportif et d'aventure ;
- Master Management sectoriel, parcours Evènementiel/Gastronomie/Hôtellerie/International Hospitality Management/Restauration/Résidences et services séniors ;
- Master Direction de projets ou établissements culturels, parcours Arts de la France/Médiation culturelle/Patrimoine.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.1 d) Modification de la délibération CFVU 036-2022 relative aux maquettes de licences de la Faculté Lettres, Langues et Sciences Humaines

Sous réserve de la soutenabilité financière, les modifications apportées aux maquettes des formations suivantes, portées par la Faculté Lettres, Langues et Sciences :

- Licence LEA, option Anglais Allemand ;
- Licence LEA, option Anglais Italien ;
- Licence LEA, option Anglais Espagnol.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.1 e) IUT Angers – Cholet

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes des formations suivantes, portées par l'IUT Angers – Cholet :

- BUT 1 Gestion administrative et commerciale des organisations ;
- BUT 1 et 2 Carrières sociales ;
- BUT 1 et 2 Génie biologique ;
- BUT 1 et 2 Génie électrique et informatique industrielle ;
- BUT 1 et 2 Gestion des entreprises et des administrations ;
- BUT 1 et 2 Génie mécanique et productique ;
- BUT 1 et 2 Techniques de commercialisation.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.1 f) Polytech

Sous réserve de la soutenabilité financière, les maquettes de la formation suivante, portées par Polytech :

- Master Ingénierie des Systèmes Complexes.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.2 Tableau de l'architecture globale de l'offre de formation

Le tableau de l'architecture globale de l'offre de formation est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

2.3 Tableau des fins de cohortes pour l'année 2022-2023

Le tableau des fins de cohortes pour l'année 2022-2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, un membre est arrivé en cours de séance.

2.4 Modification de la charte des examens

La modification de la charte des examens est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

2.5 Modification des MCC

2.5 a) Faculté de Santé – LAS/PluriPASS

Les modifications des MCC de la Faculté de Santé concernent les diplômes suivants :

- Licence Accès Santé ;
- PluriPASS.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.5 b) IUT - Conditions d'assiduité

Les modifications des MCC des BUT et licences professionnelles de l'IUT, relatives aux conditions d'assiduité, sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.5 c) Faculté de Santé, département Médecine

Les modifications des MCC de la Faculté de Santé, département Médecine, concernent les diplômes suivants :

- DFGSM2 ;
- DFGSM3.

Sous réserve du vote au Conseil de la Faculté de Santé, les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.5 d) Limitation du nombre d'inscription en DFGSM2 et DFGSM3

La limitation du nombre d'inscription en DFGSM2 et DFGSM3 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.6 Modification du DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé »

2.6 a) Maquette du DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé »

La maquette du DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 3 abstentions.

2.6 b) Convention relative au DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé »

La convention relative au DU « Gestion des risques dans la prise en charge des patients en établissement de santé » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 3 abstentions.

2.7 Répartition des places en LAS et PluriPASS pour la rentrée 2023

La répartition des places en LAS et PluriPASS, pour la rentrée 2023, est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.8 Création du DIU « Médecine chez la personne âgée »

La création du DIU « Médecine chez la personne âgée » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.9 Conventions

2.9 a) Convention CPAM

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.9 b) Convention IFRIA Ouest – Convention cadre 2020-2022

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.9 c) Convention IFRIA Ouest – Convention cadre 2022-2026

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.9 d) Convention IFRIA Ouest – Contrat d'application 2020-2021

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.9 e) Convention IFRIA Ouest – Contrat d'application 2021-2022

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.9 f) Convention ESTHUA/MCCI Business School

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.10 Liste et calendrier des E2O ouverts en 2022-2023

La liste et le calendrier des E2O ouverts en 2022-2023 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*
Signé le 10 juillet 2022